



autorité de régulation
des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICES FIXES HAUT ET TRES HAUT DEBIT : ABONNEMENTS et DEPLOIEMENTS

2^E TRIMESTRE 2024 – RÉSULTATS PROVISOIRES

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

12 septembre 2024

Introduction

L'observatoire des marchés fixes vise à présenter de manière accessible les principaux chiffres permettant le suivi :

- des abonnements à internet haut et très haut débit ;
- de la progression du très haut débit pour les réseaux fixes ;
- plus particulièrement des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné ;
- du réseau cuivre.

Ces informations peuvent être visualisées sur le site de l'Autorité. Le site de l'Autorité met par ailleurs à disposition du public une carte navigable de suivi des déploiements FttH. Des données complémentaires et chronologiques sont également accessibles dans les fichiers open data associés.

1 Suivi des abonnements internet à haut et très haut débit sur les réseaux fixes au 30 juin 2024

Fin juin 2024, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit fixes atteint 32,4 millions. Depuis le début de l'année 2022, la croissance du nombre d'abonnements internet ralentit. Au cours du deuxième trimestre 2024, 25 000 abonnements supplémentaires ont été enregistrés, contre + 65 000 au deuxième trimestre 2023. En rythme annuel, la progression est évaluée à + 270 000 abonnements au deuxième trimestre 2024, comparé à + 375 000 au deuxième trimestre 2023.

Une large majorité des abonnements internet est à très haut débit : ces abonnements représentent, au 30 juin 2024, 25,5 millions d'abonnements, soit 79 % du nombre total d'abonnements internet (+ 8 points en un an). La croissance de ces abonnements reste soutenue, avec + 590 000 abonnements au deuxième trimestre 2024, mais inférieure aux 660 000 abonnements supplémentaires observés au deuxième trimestre 2023.

La croissance du nombre d'abonnements internet à très haut débit provient principalement de celle du nombre d'abonnements en fibre optique, qui augmentent de 700 000 au deuxième trimestre 2024, contre + 795 000 au deuxième trimestre 2023. A la fin du mois de juin 2024, le nombre d'abonnements en fibre optique atteint 23,0 millions, soit 71 % du nombre total d'abonnements internet (+ 9 points en un an) et 58 % du nombre total de locaux couverts en fibre optique (+ 3 points en un an).

Parallèlement, le repli du nombre d'abonnements à haut débit se poursuit à un rythme élevé, avec une diminution de 565 000 au cours du deuxième trimestre 2024, après - 595 000 un an auparavant. Au 30 juin 2024, le nombre d'abonnements à haut débit s'élève à 6,9 millions.

en millions	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024*
Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes	32,154	32,238	32,326	32,395	32,422
Nombre d'abonnements haut débit	9,182	8,639	8,076	7,464	6,901
Abonnements DSL	8,544	8,002	7,434	6,816	6,251
Autres abonnements haut débit	0,638	0,636	0,642	0,648	0,650
Nombre d'abonnements très haut débit	22,972	23,599	24,250	24,931	25,521
Abonnements >=100 Mbit/s	20,608	21,338	22,168	22,919	23,569
dont fibre optique de bout en bout	19,845	20,623	21,464	22,277	22,975
dont avec terminaison en câble coaxial	0,764	0,715	0,704	0,643	0,594
Abonnements ≥ 30 et <100Mbit/s (VDSL2, terminaison coaxiale, 4G/5G fixe, THD radio, satell	2,363	2,261	2,082	2,012	1,952

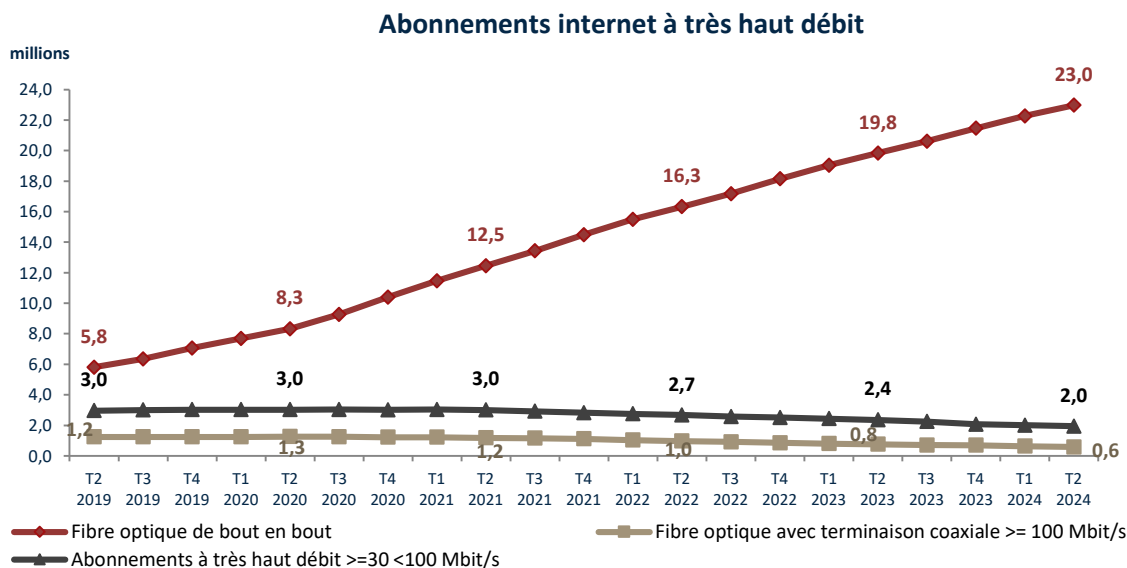
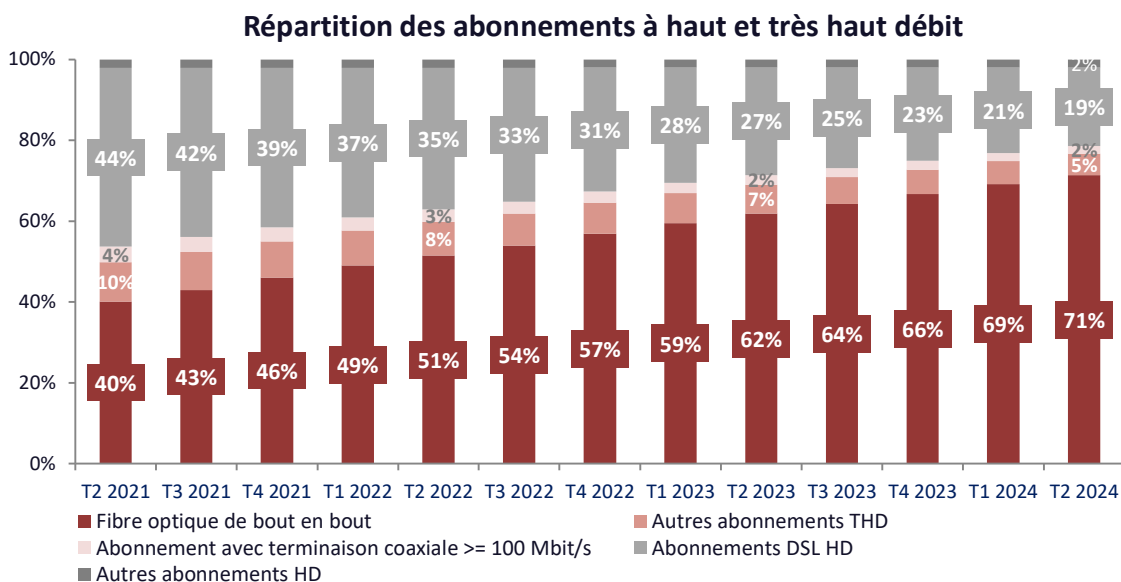
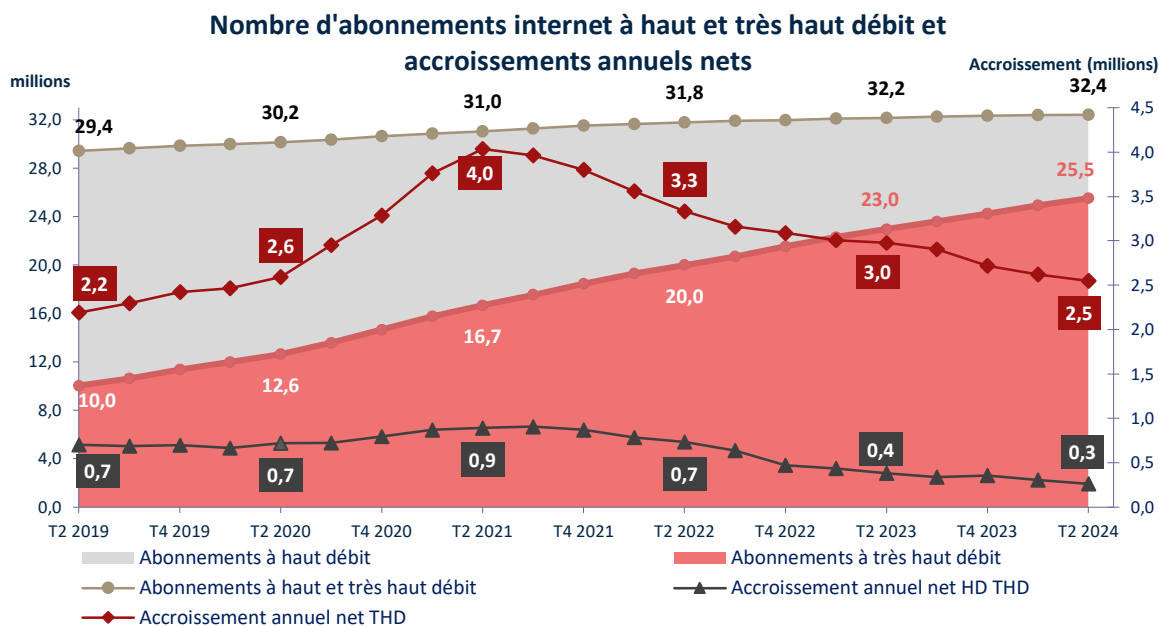
en millions	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024*
Accroissements annuels					
Accroissement net total	0,376	0,329	0,347	0,307	0,268
Accroissement net total en %	1,2%	1,1%	1,1%	1,0%	0,8%
Accroissement net du haut débit	-2,601	-2,572	-2,365	-2,312	-2,281
Accroissement net du très haut débit	2,977	2,900	2,712	2,619	2,549

en millions	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024*
Accroissements trimestriels					
Accroissement net total	0,066	0,084	0,089	0,069	0,026
Accroissement du haut débit	-0,594	-0,544	-0,563	-0,612	-0,563
Accroissement du très haut débit	0,660	0,628	0,651	0,681	0,589
Ventes brutes au cours du trimestre, en million**	1,250	1,450	1,450	1,375	1,250

Taux d'abonnements au très haut débit					
en %	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024*
Taux d'abonnements au très haut débit	60%	61%	61%	62%	63%
Taux d'abonnements aux accès en fibre optique de bout en bout	55%	56%	57%	58%	58%

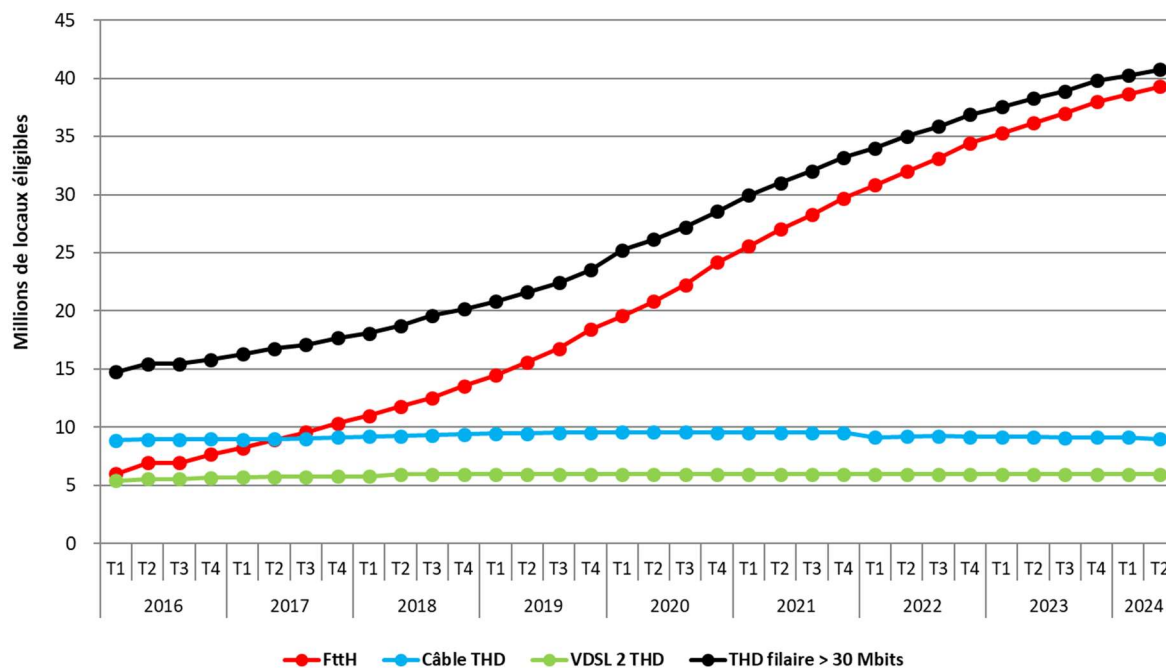
*Résultats provisoires

**Données arrondies à 12 500 près



2 Tableau de bord très haut débit fixe

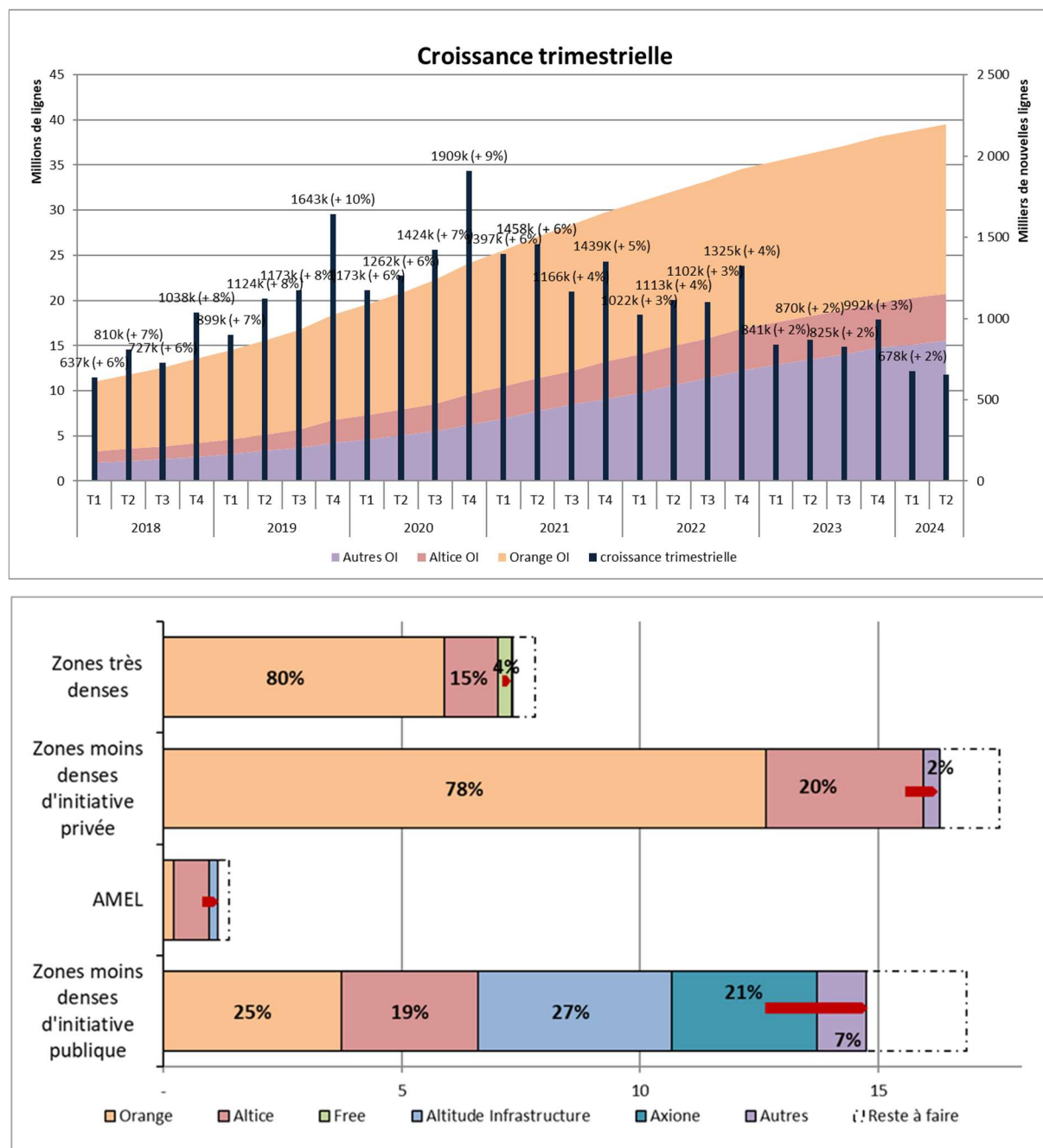
Le rythme du déploiement des réseaux FttH s'établit à environ 655 000 locaux rendus raccordables sur le second trimestre 2024. Au 30 juin 2024, 39,3 millions de locaux sont couverts en FttH, soit une hausse de près de 9 % en un an. Au total, à la fin du second trimestre 2024, 40,8 millions de locaux sont couverts par des services à très haut débit sur réseaux filaires, dont 33,2 millions en dehors des zones très denses.



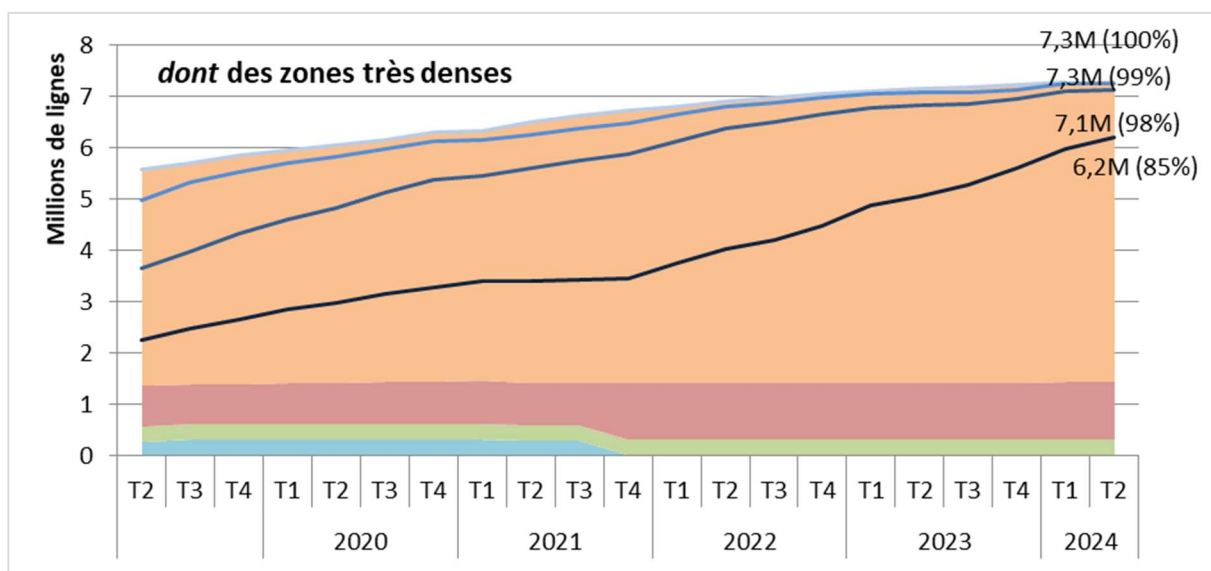
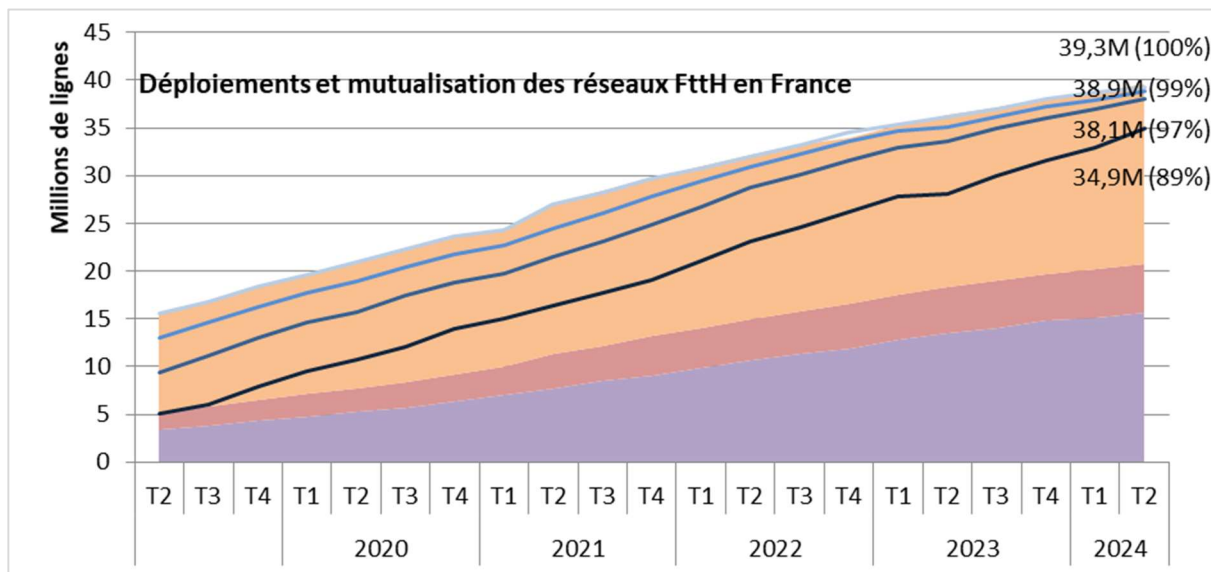
3 Suivi des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné

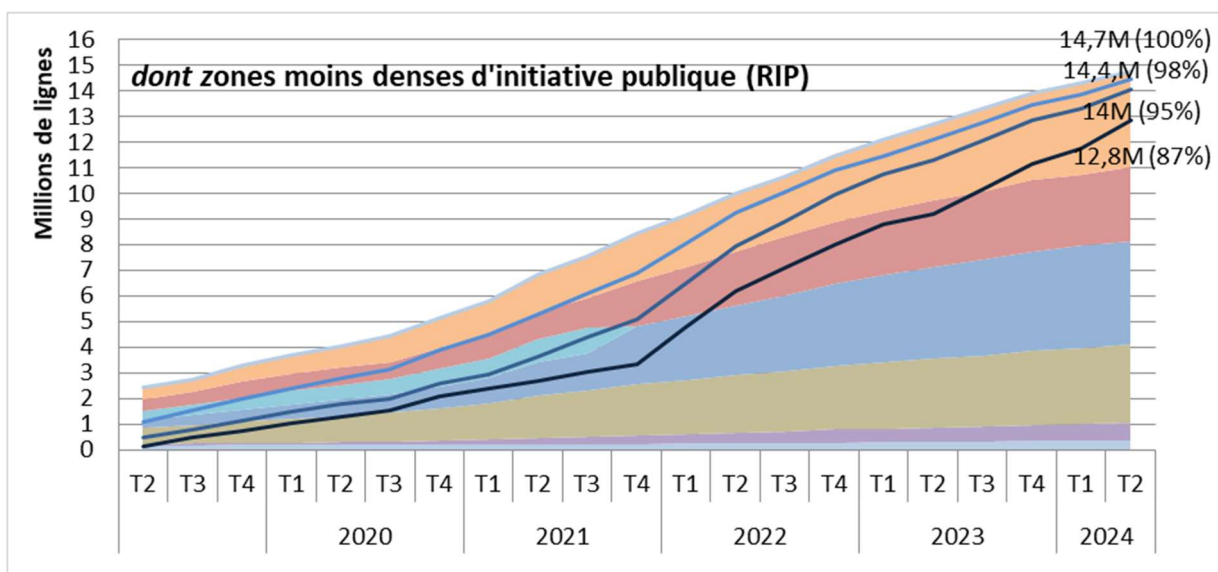
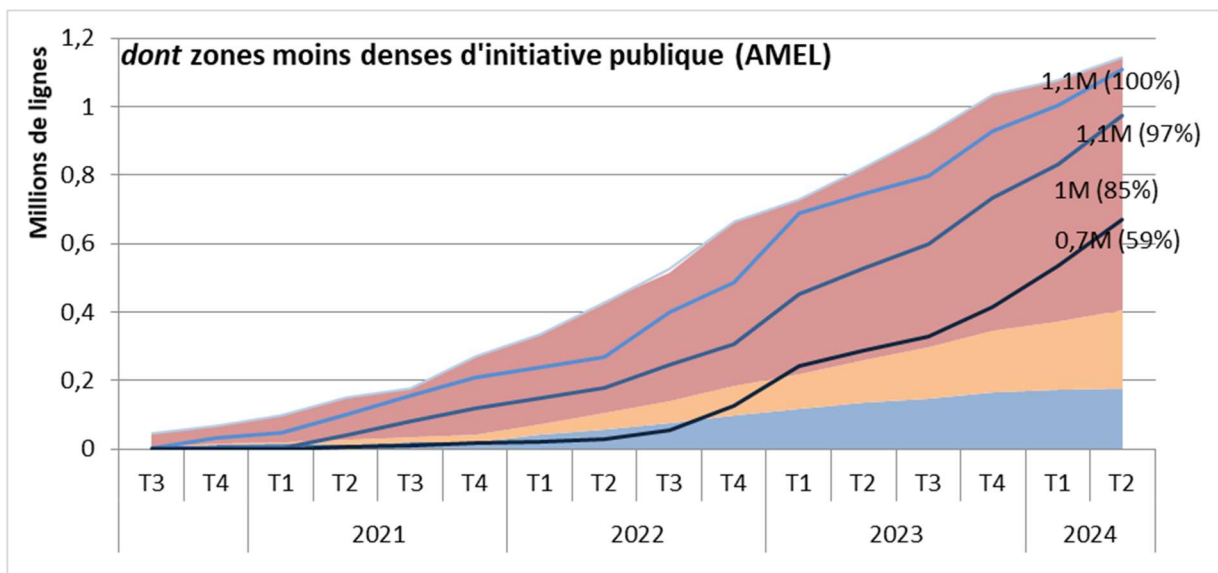
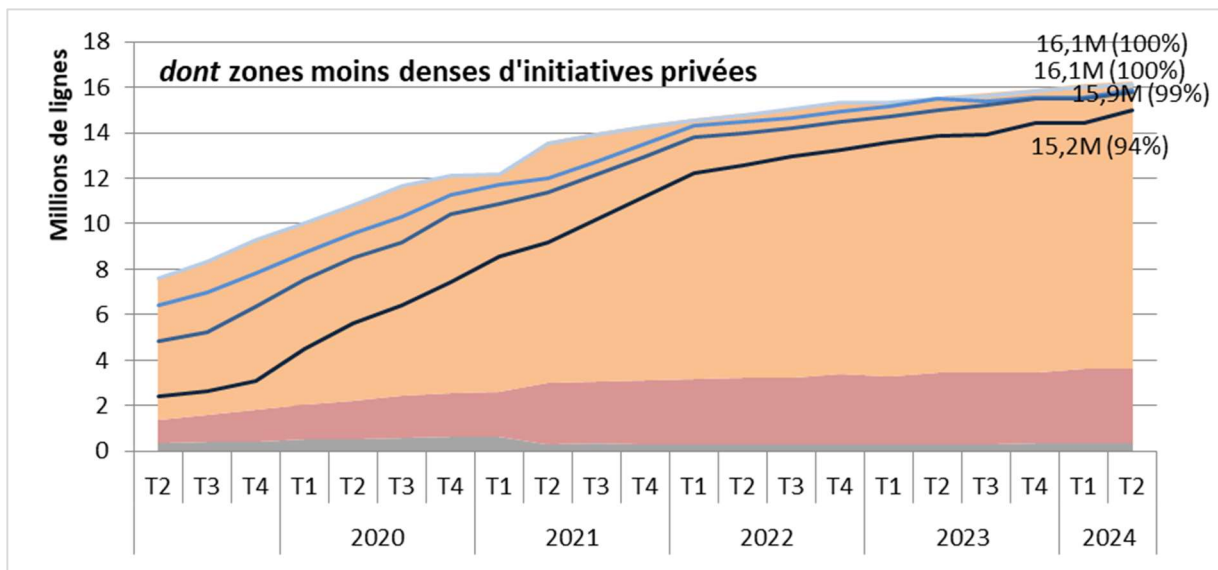
Les graphiques ci-dessous permettent de suivre le rythme trimestriel de déploiement des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné France entière et par zone, la participation des différents opérateurs dans ce déploiement ainsi que le niveau de mutualisation de ces réseaux.

3.1 Déploiements



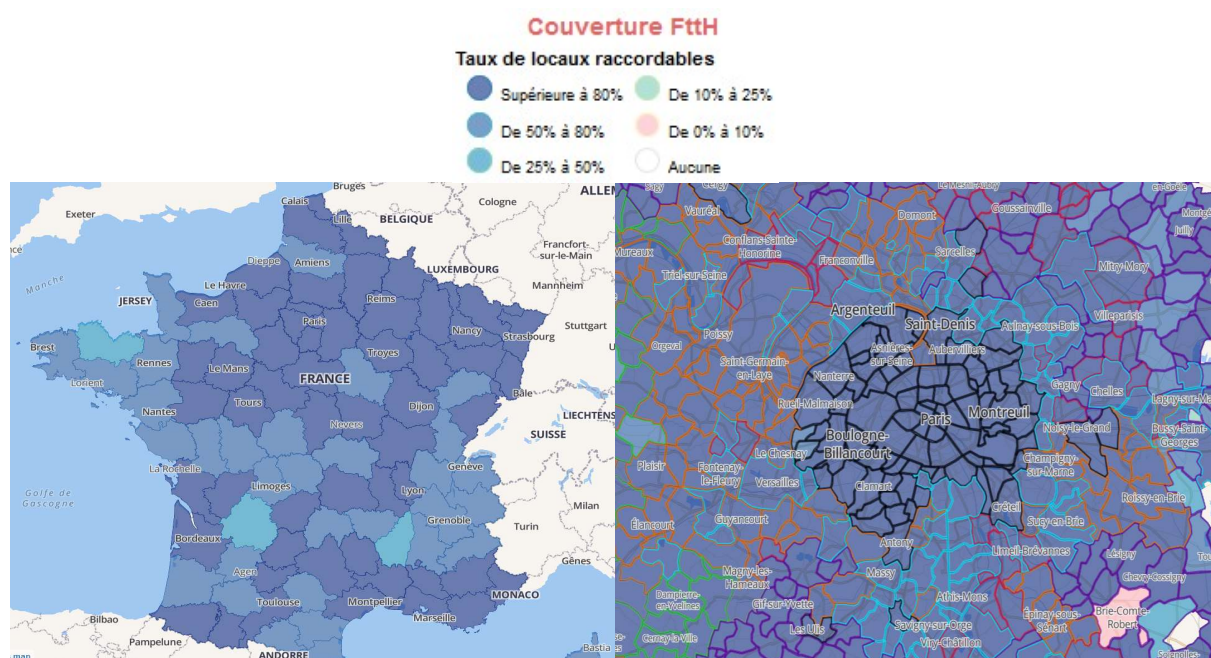
3.2 Mutualisation



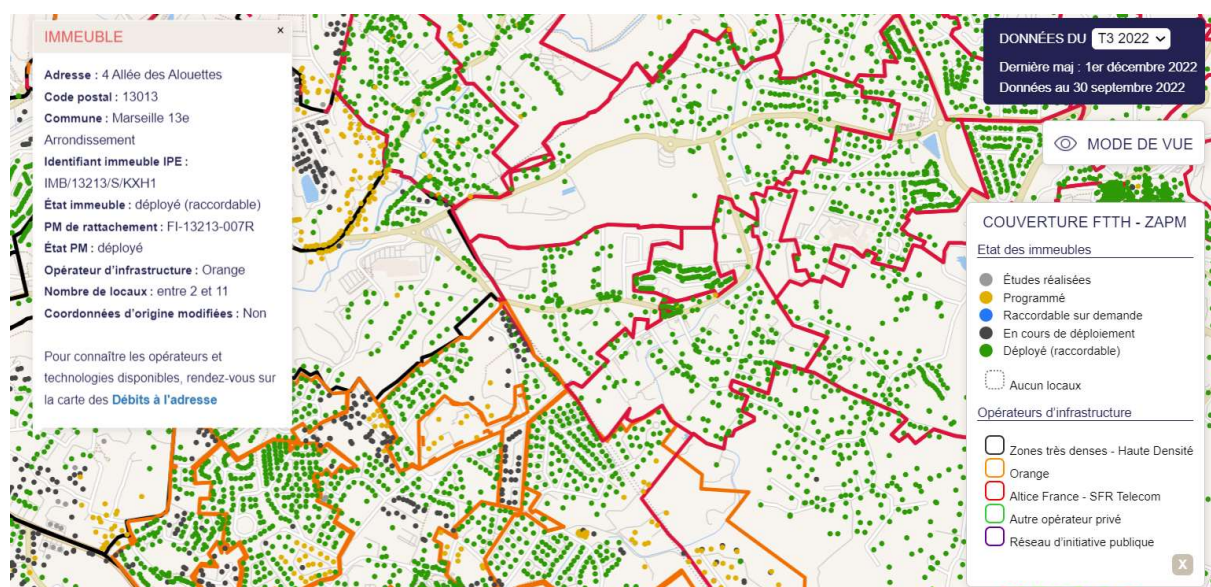


3.3 La carte interactive des déploiements FttH

Il est possible de suivre le déploiement des réseaux en fibre optique mutualisée (FttH) sur cette carte interactive indiquant notamment les taux de couverture par commune et par département ainsi que les zones arrières de point de mutualisation : cartefibre.arcep.fr.



Le site cartefibre.arcep.fr permet également de visualiser les immeubles et de suivre de façon précise l'avancée des déploiements FttH.



Les données associées à ces cartes des déploiements réalisés et à venir sont disponibles en open data.

3.4 Les zones très denses

3.4.1 Rythme trimestriel des déploiements

Le rythme insuffisant constaté dans les zones très denses ces dernières années chute encore de près de 10 % par rapport au T2 2023 avec environ 40 000 locaux rendus raccordables ce trimestre.

3.4.2 Disparités des déploiements

Commune	Locaux	Couverture FttH	Evolution de la couverture
Paris	1 744 000	98%	+ 0 pt
Marseille	528 000	84%	+ 0 pt
Lyon	383 000	97%	+ 0 pt
Toulouse	359 000	90%	+ 0 pt
Nice	276 000	93%	+ 0 pt
Nantes	227 000	90%	+ 0 pt
Montpellier	212 000	87%	+ 0 pt
Bordeaux	208 000	91%	+ 0 pt
Strasbourg	193 000	90%	+ 1 pt
Lille	169 000	88%	+ 0 pt

Il existe une forte disparité dans l'avancement du déploiement dans les zones très denses. Cela est illustré par la comparaison de l'état d'avancement du déploiement de fibre optique parmi les 10 communes comportant le plus de locaux et qui appartiennent à ces zones.

La couverture en fibre optique des zones très denses de certains départements est bien inférieure à la couverture moyenne nationale de ces zones qui s'établit à 93 %. Ces départements sont listés ci-dessous.

Zone très dense du Département	Locaux	Couverture FttH	Evolution de la couverture
Meurthe-et-Moselle (54)	88 000	82%	+ 2 pts
Bouches-du-Rhône (13)	528 000	84%	+ 0 pt
Loiret (45)	77 000	86%	+ 0 pt
Puy-de-Dôme (63)	117 000	86%	+ 1 pt
Hérault (34)	212 000	87%	+ 0 pt
Seine-Maritime (76)	93 000	87%	+ 0 pt
Nord (59)	180 000	89%	+ 0 pt
Bas-Rhin (67)	193 000	90%	+ 1 pt
Seine-Saint-Denis (93)	436 000	90%	+ 0 pt
Var (83)	109 000	90%	+ 0 pt
Haute-Garonne (31)	359 000	90%	+ 0 pt
Loire-Atlantique (44)	227 000	90%	+ 0 pt
Gironde (33)	208 000	91%	+ 0 pt
Indre-et-Loire (37)	106 000	92%	+ 0 pt
Alpes-Maritimes (06)	468 000	92%	+ 0 pt
Vienne (86)	63 000	92%	+ 1 pt

Ces taux de couverture tiennent compte du recensement de locaux supplémentaires effectué par les opérateurs au fur et à mesure de l'avancement de leurs études terrain au sein des communes

concernées : le nombre de locaux à couvrir recensé peut donc croître d'un trimestre à un autre, y compris plus rapidement que le nombre de locaux couverts.

3.5 Les réseaux d'initiative publique

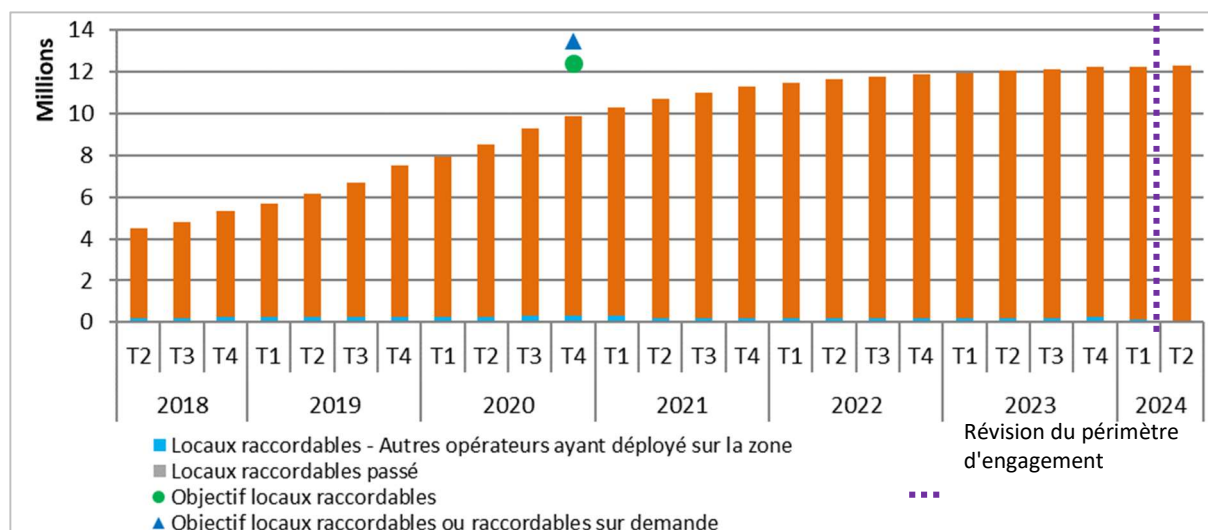
Réseaux d'initiative publique	Lignes raccordables
En zones moins denses	14,7 millions
<i>dont communes rurales</i>	<i>6,5 millions</i>
<i>dont communes de montagne</i>	<i>1,8 million</i>

3.6 Suivi des engagements de déploiement FttH dans le cadre de l'article L. 33-13¹

Les graphiques suivants présentent l'avancement des déploiements FttH au sein des périmètres sur lesquels des opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux FttH dans le cadre de l'article L. 33-13. Pour chaque périmètre, le graphique présente ainsi le nombre de locaux raccordables au sein du périmètre. En pratique, une petite partie des locaux ayant pu être rendus raccordables par un autre opérateur que l'opérateur engagé, les graphiques présentent cette distinction à titre informatif. Par ailleurs, les chiffres ne prennent en compte que les locaux raccordables et font abstraction des locaux raccordables sur demande.

3.6.1 Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement en zone « AMII »

a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en zone « AMII »

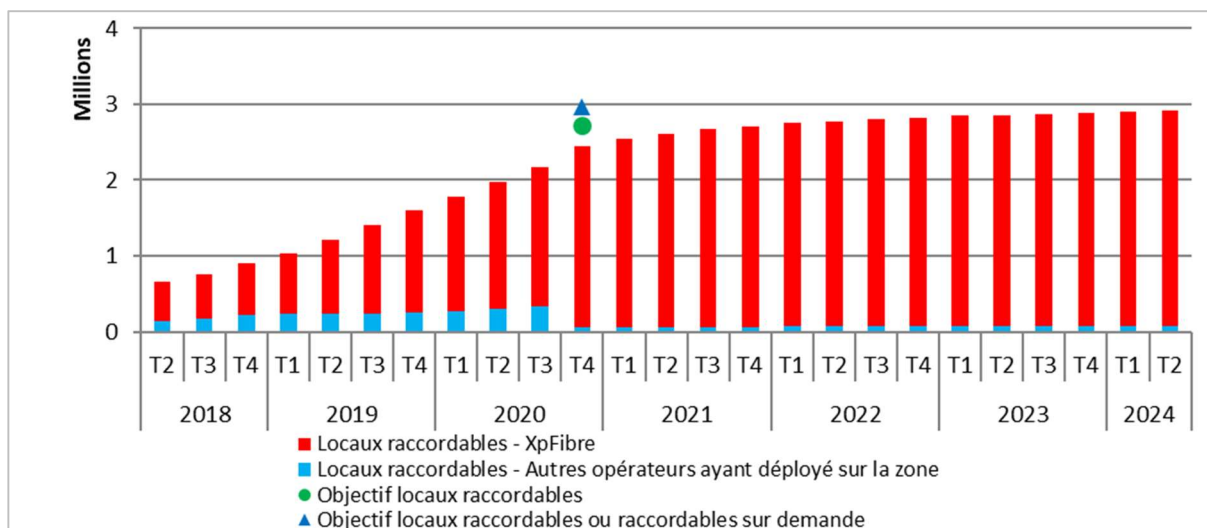


¹ <https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-fixes/la-fibre/les-engagements-de-couverture-fibre-en-zone-moins-dense.html>

L'Arcep a révisé le périmètre à la suite de l'acceptation le 14 mars 2024 par la Ministre des nouveaux engagements pris par la société Orange par le courrier du 11 janvier 2024 et venant se substituer à la seconde échéance des engagements précédents.

A la fin du deuxième trimestre 2024, environ 91 % des locaux des communes sur lesquelles Orange s'est engagé sont raccordables.

b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de SFR en zone « AMII »



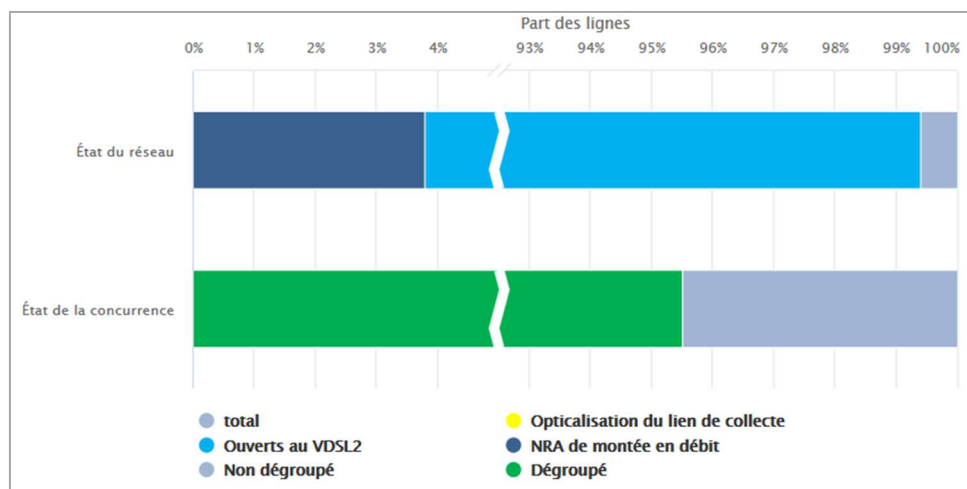
A la fin du deuxième trimestre 2024, environ 96 % des locaux des communes sur lesquelles SFR s'est engagé sont raccordables.

3.6.2 Locaux raccordables au sein des périmètres d'engagement des opérateurs dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux

L'ensemble des graphiques sur l'avancement des déploiements FttH au sein de chacun des dix périmètres d'engagement dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL), sont présentés en annexe, territoire par territoire.

4 Réseaux en cuivre

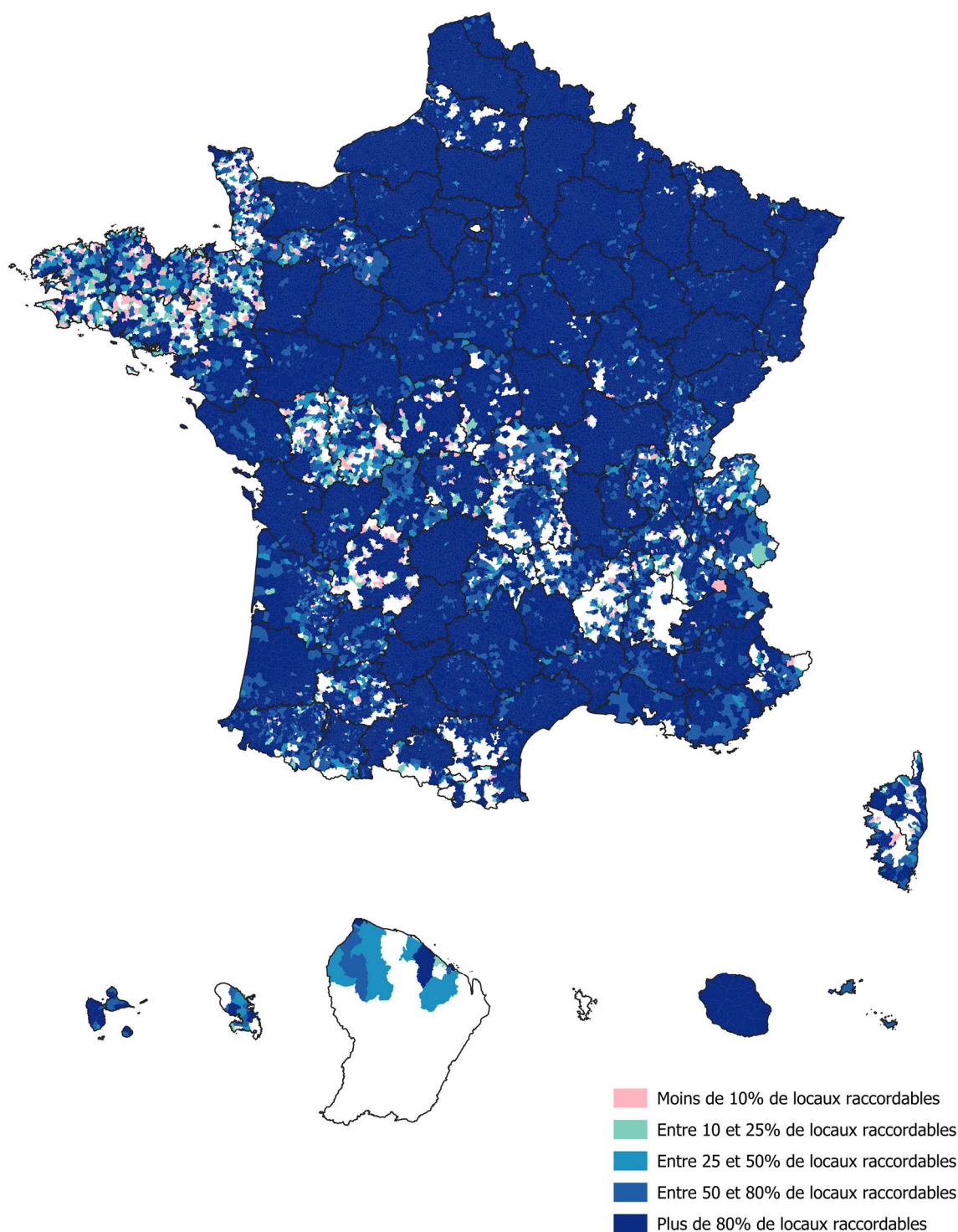
Ces graphiques présentent l'état de la boucle locale de cuivre, en proportion du nombre de lignes.



5 Couverture nationales des réseaux

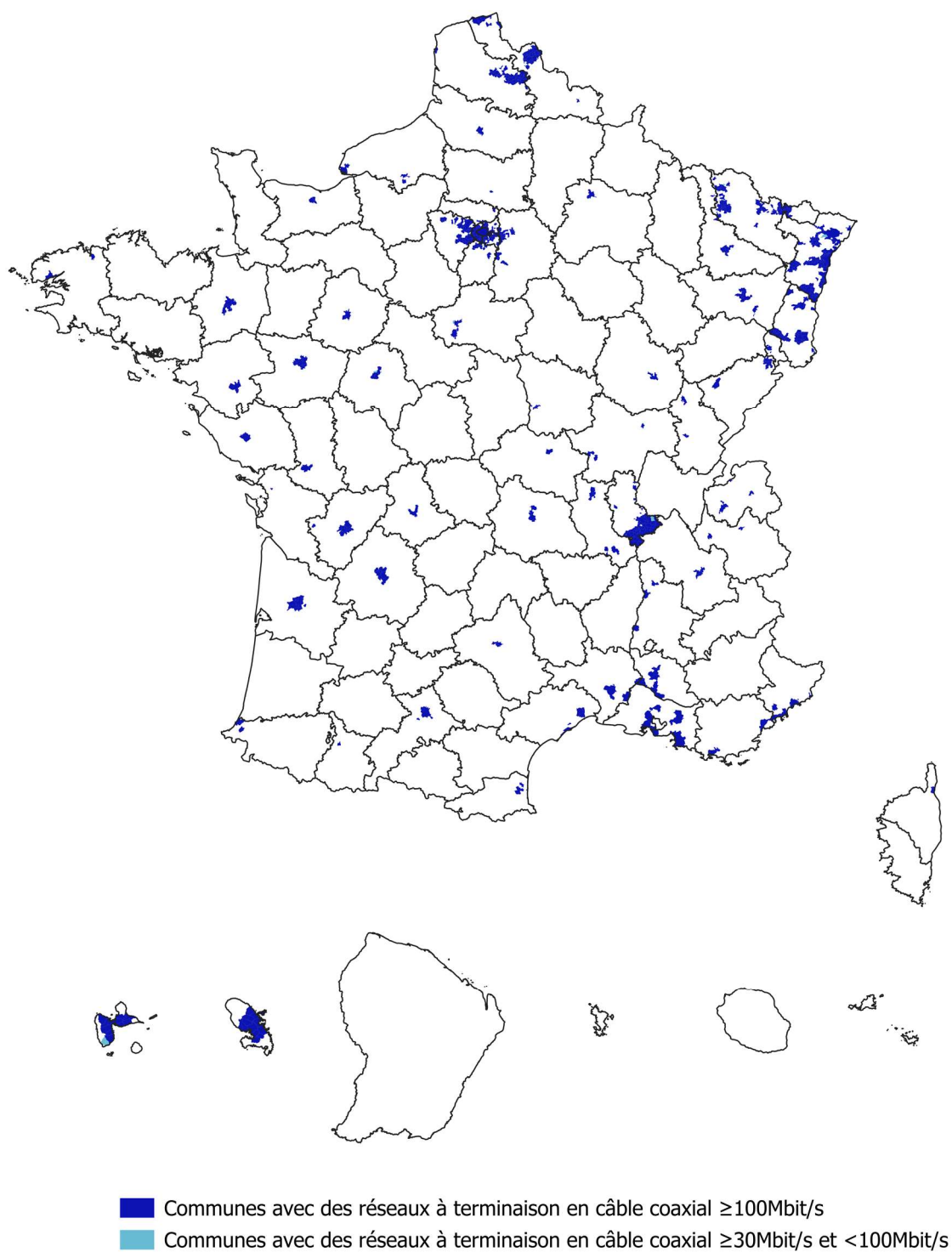
5.1 En fibre optique

État des déploiements des réseaux en fibre optique
jusqu'à l'abonné au 30 juin 2024



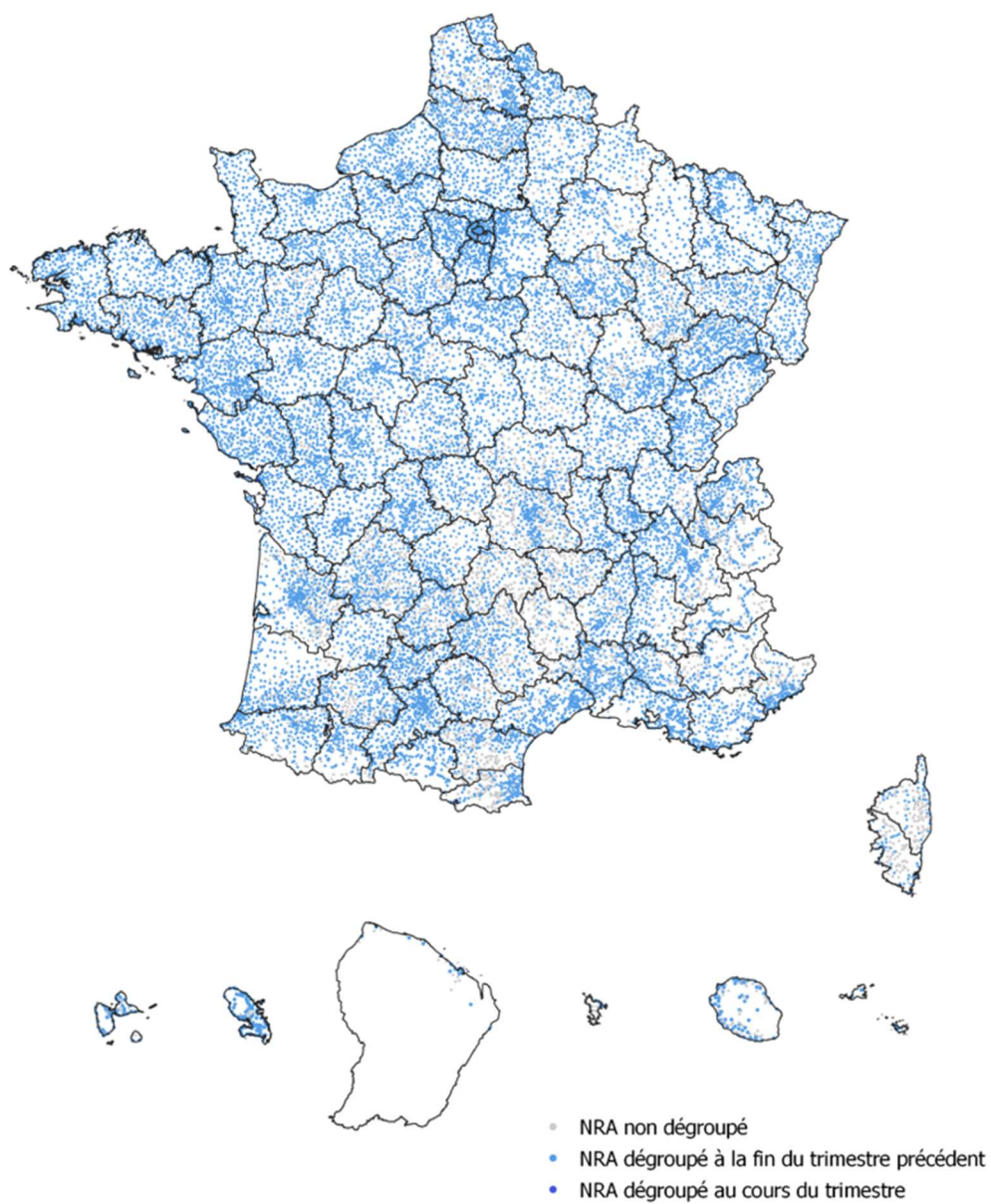
5.2 À terminaison coaxiale

État des déploiements des réseaux à terminaison en câble coaxial au 30 juin 2024



5.3 En cuivre

Couverture du dégroupage au 30 juin 2024



6 Méthodologie

6.1 Suivi des abonnements

Abonnements pris en compte :

- Le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes inclut les abonnements DSL, câble, fibre optique de bout en bout, fibre optique avec terminaison en câble coaxial, BLR, satellite, wifi, les cartes SIM 4G/5G à usage fixe, ainsi que les accès très haut débit radio (ils consistent en la montée en débit du Wimax vers la technologie LTE).
- Il n'inclut pas les raccordements dédiés pour les entreprises, comptabilisés en services de capacité (et publiés dans les enquêtes annuelles définitives).
- Sont comptabilisés comme des abonnements très haut débit les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s quelle que soit la technologie supportée : fibre optique de bout en bout, réseaux avec terminaison en câble coaxial, cartes SIM 4G/5G à usage fixe, satellite très haut débit, THD radio ou encore cuivre VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s. Le nombre des abonnements très haut débit dont le débit est supérieur ou égal à 100 Mbit/s est également publié. Il inclut les abonnements en fibre optique de bout en bout et avec terminaison par le câble coaxial.
- Le nombre d'abonnements prend en compte à la fois la clientèle grand public et entreprise.
- Le périmètre de l'observatoire couvre la métropole et les départements et collectivités d'outremer.

Taux d'abonnements :

- Le taux d'abonnement est défini comme le nombre d'accès souscrits rapporté au nombre de locaux éligibles.

Précisions complémentaires :

- Les résultats provisoires du trimestre ont une précision inférieure aux résultats définitifs publiés trois mois après la fin du trimestre (voir calendrier des publications sur le site). Ils sont établis à partir des données transmises par les principaux fournisseurs d'accès, complétées le cas échéant par l'estimation des non-réponses. Les données publiées sont arrondies. Les évolutions commentées tiennent compte du degré de précision des données.
- Un décalage temporel peut exister entre la livraison d'une offre sur le marché de gros (dégrouper ou bitstream) et sa comptabilisation sur le marché de détail. A l'inverse, la suppression d'une ligne sur le marché de gros peut différer de plusieurs semaines de sa suppression sur le marché de détail. Le rapprochement des données relatives à ces différents marchés peut refléter ces décalages.

6.2 Suivi des déploiements

Les graphiques illustrant la progression des déploiements et de la mutualisation passive des réseaux sont issus des données collectées auprès des opérateurs (d'infrastructures ou commerciaux) au titre de la décision n° 2018-0170 de l'Autorité du 22 février 2018 modifiée par la décision n° 2023-0981 du 27 avril 2023. Les informations publiées constituent une synthèse des réponses des opérateurs ; ils sont arrondis au millier et peuvent faire l'objet de corrections ultérieures.

Les déploiements sont entendus comme le nombre de logements ou locaux à usage professionnels déclarés comme raccordables en aval du point de mutualisation (PM) ; le nombre d'opérateurs présents est entendu comme le nombre total d'opérateurs qui ont raccordé ce même point à leur réseau de collecte, y compris le cas échéant l'opérateur d'infrastructure.

Les opérateurs d'infrastructures sont les opérateurs qui établissent ou exploitent les lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné et qui sont tenus de les mettre à disposition des opérateurs commerciaux. Ainsi, un opérateur commercial a vocation à être présent sur l'ensemble des points de mutualisation, qu'il ait été responsable ou non du déploiement des prises raccordables, au fur et à mesure du déploiement de son réseau de collecte jusqu'aux réseaux mutualisés. L'Autorité souhaite en particulier souligner que dans le cas d'un opérateur verticalement intégré, le nombre de lignes raccordables déployées par son activité d'opérateur d'infrastructure (OI) sur le marché de gros est différent du nombre de lignes éligibles aux offres de son activité d'opérateur commercial (OC) sur le marché de détail.

Les valeurs rappelées sur les graphiques correspondent à la mutualisation des points de mutualisation ; en valeur absolue, ainsi que relative, rapportée au total des locaux raccordables. Les cinq graphiques sont tous à des échelles différentes pour en faciliter la lecture.

A titre d'exemple, les graphiques du déploiement du FttH sur l'ensemble du territoire national et pour chaque zone indiquent qui sont les constructeurs-exploitants du réseau en fibre optique déployé qui compte, au 30 juin 2024, 39,3 millions de lignes raccordables. Grâce à la mutualisation imposée par le cadre réglementaire, ce constructeur-exploitant n'est néanmoins pas le seul opérateur pouvant fournir du service sur la ligne qu'il a construite : les autres opérateurs qui viennent raccorder cette ligne le peuvent également.

Concernant les estimations pour le THD, les pourcentages sont calculés en rapportant, d'une part, les locaux couverts par une technologie au nombre total de locaux, et, d'autre part, les abonnés à une technologie au nombre total d'abonnés. Ces taux sont calculés sur la base des réseaux filaires uniquement (FttH, câble, VDSL2).

Le décompte des locaux (logements et locaux professionnels) par zone est une estimation. Il est calculé à partir des IPE des opérateurs, et quand une commune n'est pas, ou pas totalement, répertoriée, à partir de données de l'INSEE. Ces données IPE rendent compte des recensements de locaux supplémentaires effectué par les opérateurs au fur et à mesure de l'avancement de leurs études terrain au sein des communes concernées : le nombre de locaux à couvrir recensé peut donc croître d'un trimestre à un autre, y compris plus rapidement que le nombre de locaux couverts. Le décompte à partir de chiffres de l'INSEE est la somme des logements² et du nombre d'établissements³ d'entreprises de 1 salarié ou plus.

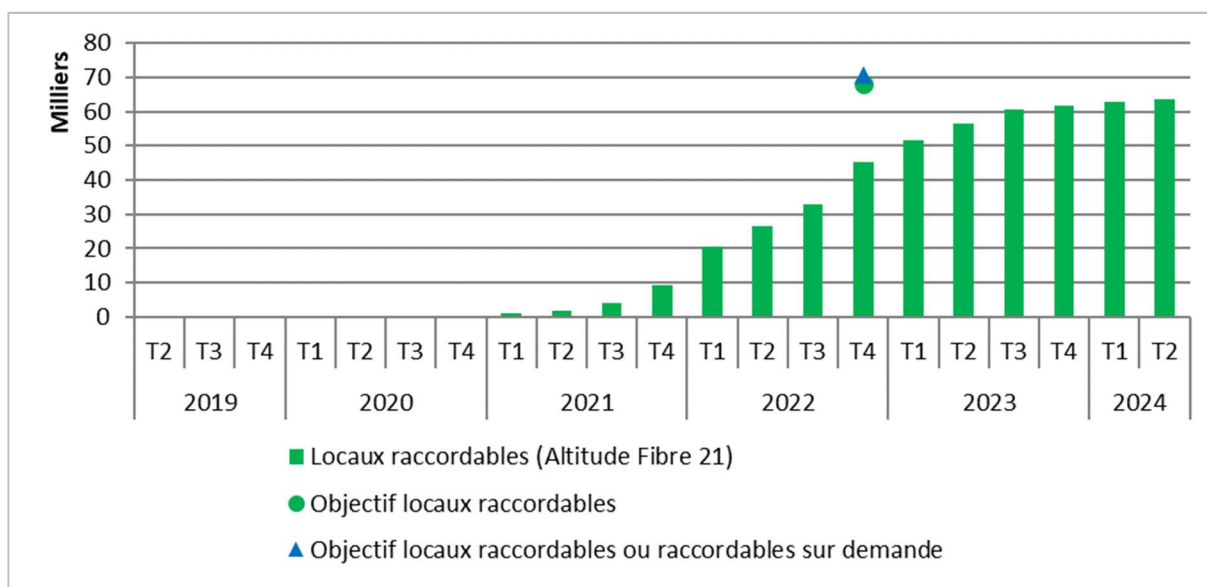
² logements : Métropole et DROM-COM (sauf Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin) [millésime 2020](#), Mayotte [millésime 2012](#) et Saint-Pierre-et-Miquelon / Saint-Barthélemy / Saint-Martin [millésime 2017](#)

³ locaux à usage professionnel : établissements d'effectif connu non nul [millésime 2020](#)

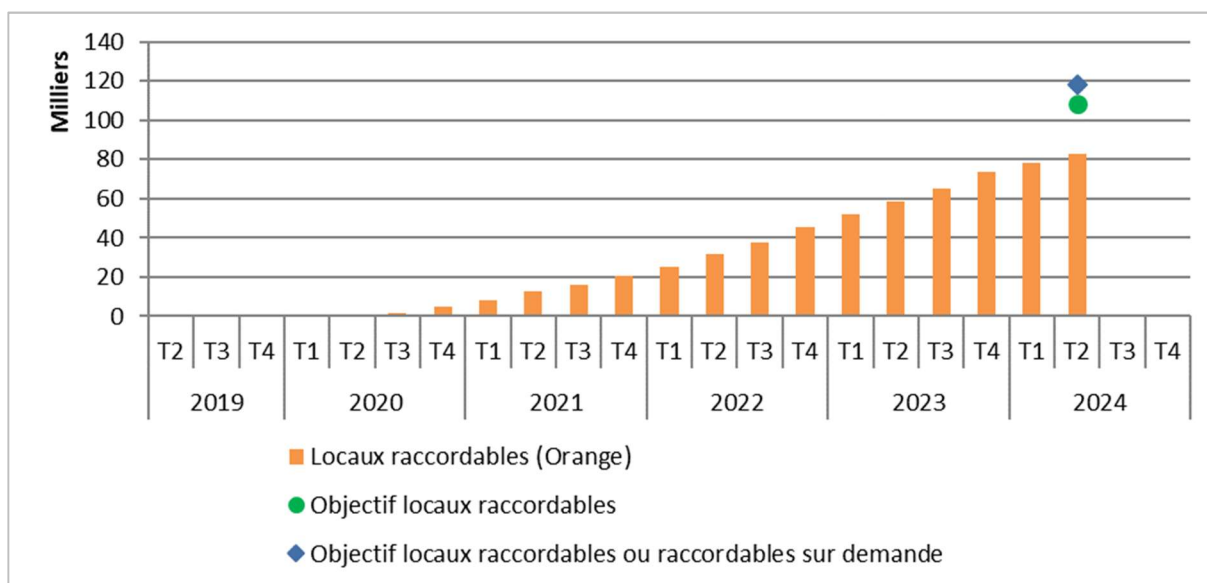
Annexe – Graphiques de suivi des engagements dans le cadre des AMEL

Les cibles en volumes présentées pour l'ensemble des objectifs des engagements listés ci-après sont la meilleure estimation à date du nombre de locaux sur le périmètre de chacun de ces engagements. Elles sont amenés à se préciser au fur et à mesure de l'avancement des déploiements sur le terrain.

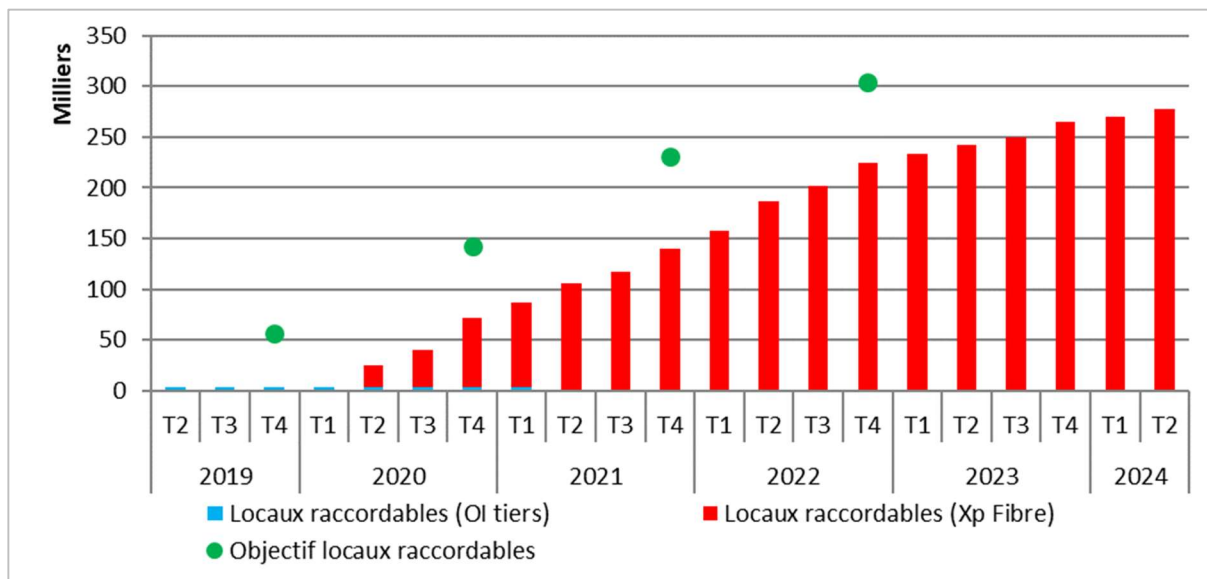
a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude Fibre 21 en Côte-d'Or



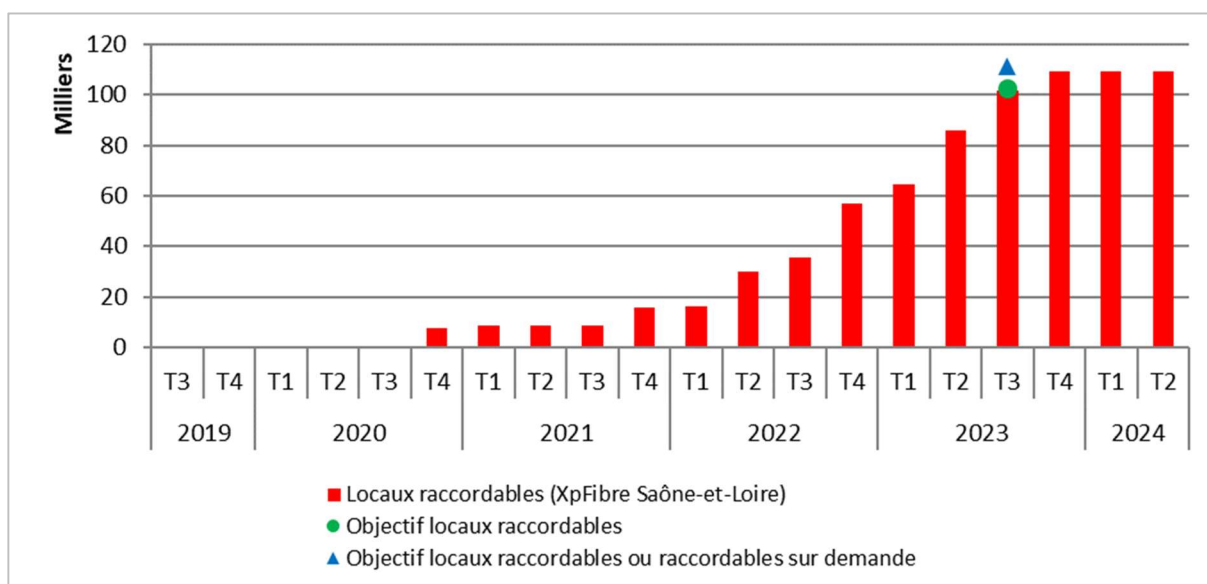
b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange dans le Lot-et-Garonne



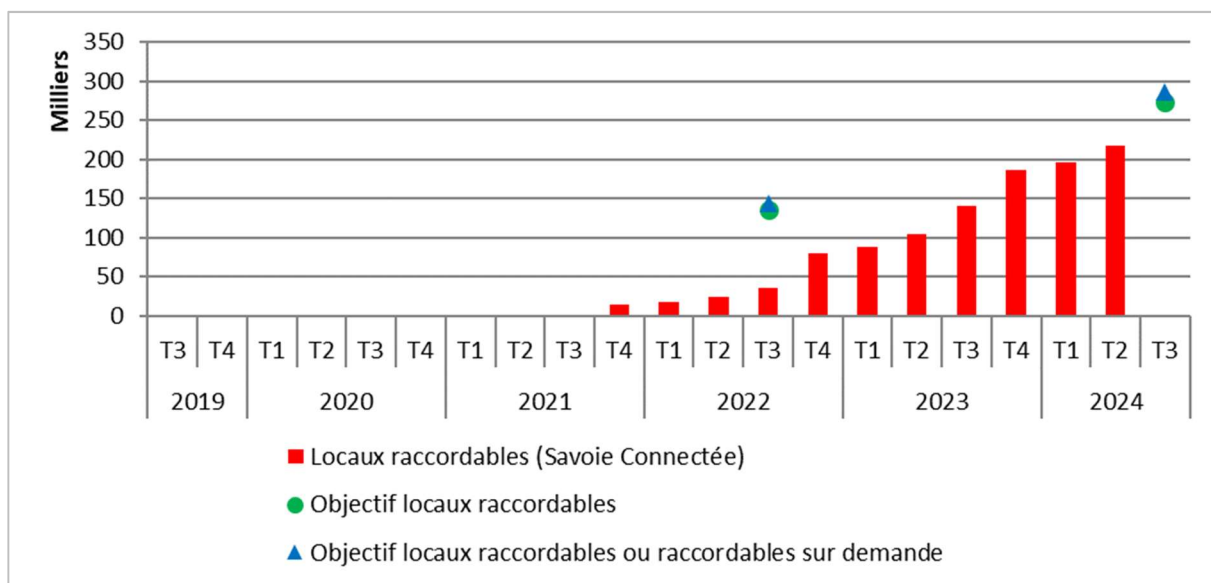
- c) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre en Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Bouches-du-Rhône



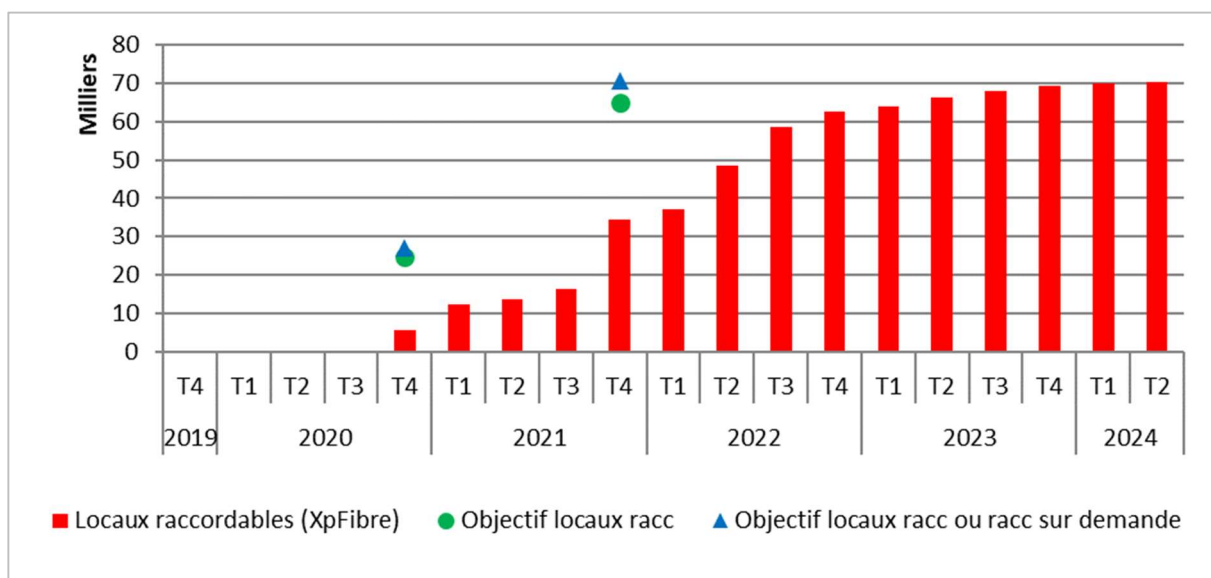
- d) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre Saône-et-Loire



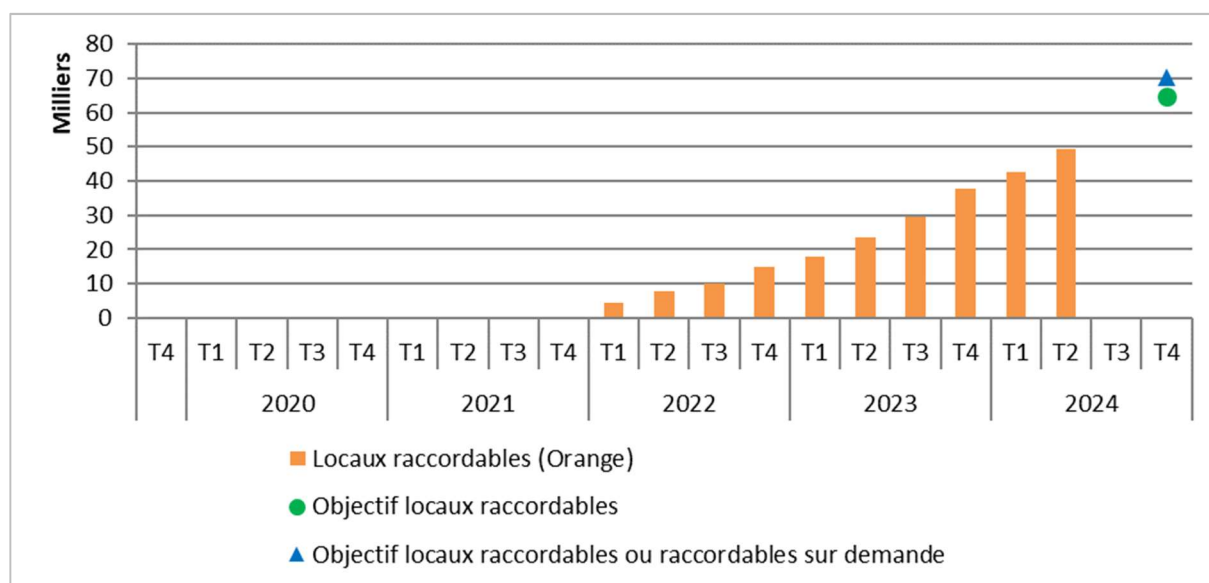
e) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de Savoie Connectée



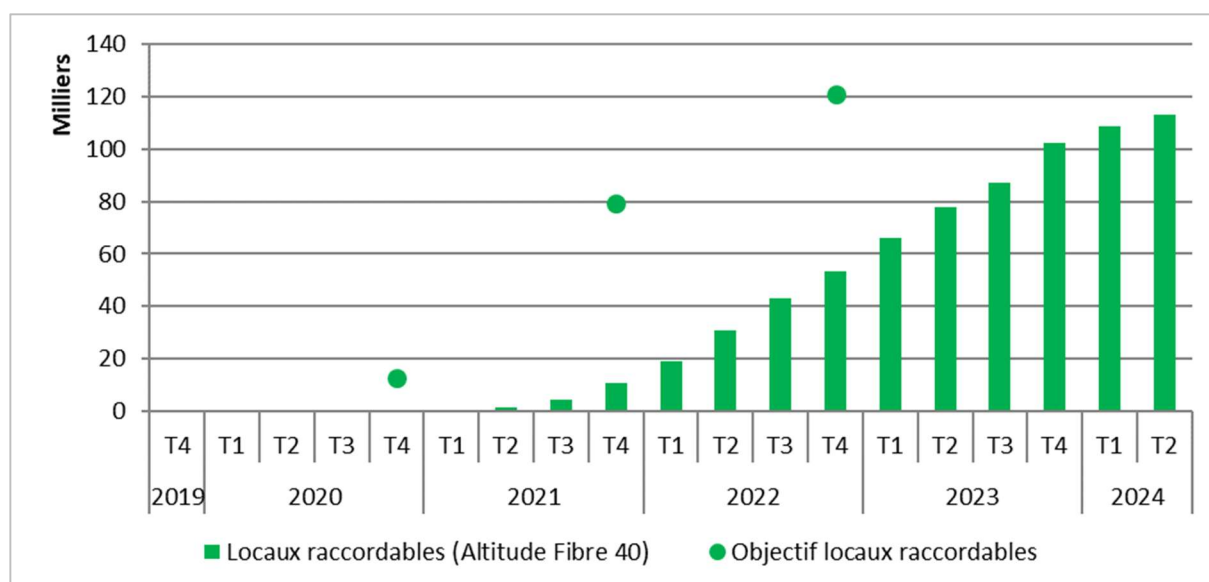
f) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre en Eure-et-Loir



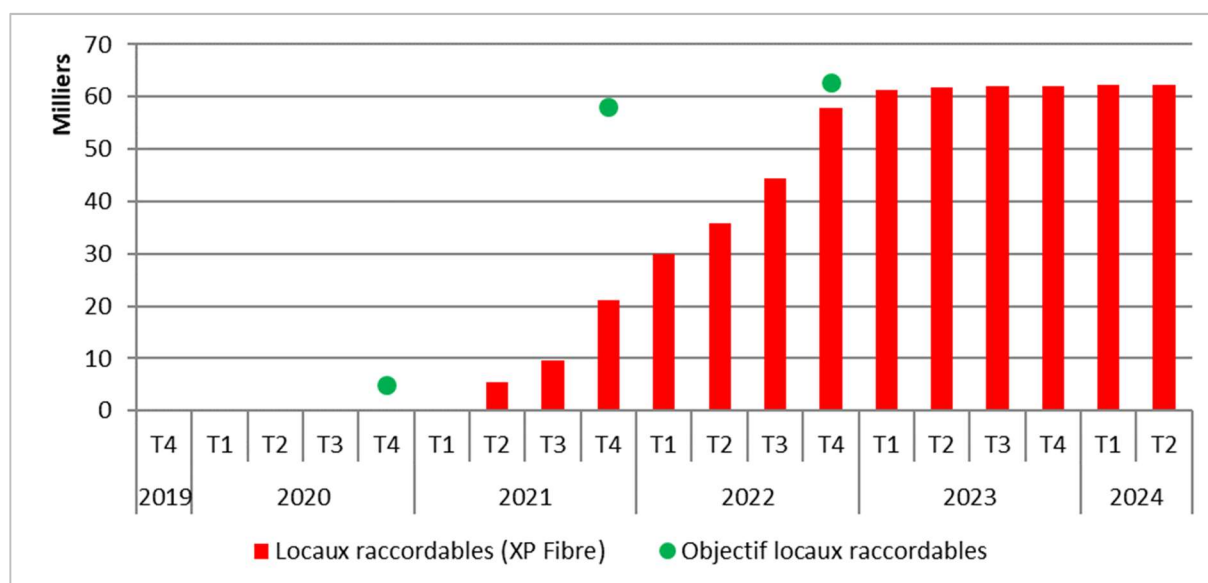
g) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Haute-Vienne



h) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude Fibre 40 dans les Landes



i) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre dans la Nièvre



j) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Vienne et Deux-Sèvres

